

## Amendements au Règlement du Personnel et au Statut du Personnel

La Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé,

Prenant acte des recommandations du Conseil exécutif concernant la rémunération du personnel hors classes et du Directeur général ;<sup>1</sup>

1. FIXE le traitement afférent aux postes de Sous-Directeur général et de Directeur régional à US \$172 546 par an avant imposition, d'où un traitement net modifié de US \$125 155 (avec personnes à charge) ou de US \$113 332 (sans personnes à charge) ;
2. FIXE le traitement afférent au poste de Directeur général adjoint à US \$189 929 par an avant imposition, d'où un traitement net modifié de US \$136 454 (avec personnes à charge) ou de US \$122 802 (sans personnes à charge) ;
3. FIXE le traitement afférent au poste de Directeur général à US \$233 720 par an (avant imposition), d'où un traitement net modifié de US \$164 918 (avec personnes à charge) ou de US \$146 662 (sans personnes à charge) ;
4. DECIDE que ces ajustements de rémunération prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Huitième séance plénière, 24 mai 2008  
A61/VR/8

= = =

---

<sup>1</sup> Document A61/28.